Notice sur la fiche de données de sécurité

Informations complémentaires sur la fiche de données de sécurité pour une utilisation en Suisse

Renseignements concernant le fabricant:

DOYMA GmbH & Co
Industriestraße 43-57
28876 Oyten
Allemagne
Fon: +49 42 07/91 66-300
Numéro d'appel
d'urgence:

Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) +49 55 1-19 240

Renseignements concernant le distributeur:

Rematec AG/SA
Riedstrasse 11
CH – 6330 Cham
Fon 043 811 31 31,
Numéro d'appel d'urgence pour la Suisse: 145

1010301-00/09.18

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE) n° 453/2010

Apprêt Aquaguard

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Apprêt Aquaguard FN 1010008-00

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées
Agent d'enduction

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur
DOYMA GmbH & Co
Industriestrasse 43-57, D-28876 Oyten
Téléphone 0 42 07/91 66-300, Fax 0 42 07/91 66-199
E-Mail info@doyma.de
Internet www.doyma.de

Service des renseignements
Téléphone 0 42 07/91 66-300
E-mail (personne compétente):
info@doyma.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence
Giftinformationszentrale Göttingen GIZ-Nord
Téléphone +49(0)551/ 19 240
Informations en allemand.
Numéro ORFILA (INRS): +33 145 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Flam. Liq. 3	**H226**	
Acute Tox. 4	**H332**	
Asp. Tox. 1	**H304**	
Aquatic Chronic 2	**H411**	

Consignes en cas de risques physiques
H226 **Liquide et vapeurs inflammables.**

Consignes en cas de risques pour la santé
H304 **Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**
H332 **Nocif par inhalation.**

Consignes en cas de risques pour l'environnement
H411 **Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

Indications complémentaires
Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

Mot signal
Danger

Consignes en cas de risques physiques
H226 **Liquide et vapeurs inflammables.**

Consignes en cas de risques pour la santé
H304 **Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**
H332 **Nocif par inhalation.**

Consignes en cas de risques pour l'environnement
H411 **Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

Consignes de sécurité

Prévention
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Réaction
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P370 + P378 En cas d'incendie : utiliser de la poudre sèche ou du sable pour éteindre le feu.

Stockage
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette
Hydrocarbures, C9, aromatiques

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges
Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
non applicable

3.2. Mélanges
Description
Vernis à base de chlorure de polyvinyle (PVC)

Composants dangereux

Composants dangereux (continue)

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	< 0,5	Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 / STOT SE 3, H336
64742-95-6	918-668-5	Hydrocarbures, C9, aromatiques	50 - 100	Flam. Liq. 3, H226 / Acute Tox. 4, H332 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H335 / Aquatic Chronic 2, H411
1330-20-7	215-535-7	xylène	2,5 - 5	Flam. Liq. 3, H226 / Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H335 / STOT RE 2, H373

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
123-86-4	acétate de n-butyle	01-2119485493-29
64742-95-6	Hydrocarbures, C9, aromatiques	01-2119455851-35
1330-20-7	xylène	01-2119488216-32-XXXX

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Amener la victime à l'air frais, la garder au chaud et au repos.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
Oter immédiatement les vêtements souillés, y compris les sous-vêtements et les chaussures.
Ne pas utiliser de solvants ni de dilutions.

Après contact avec les yeux

Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.
Enlever les lentilles de contact.
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés
jet bâton

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
En cas d'incendie, le produit dégage une épaisse fumée noire.
Oxyde d'azote (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Inflammation possible à des distances relativement grandes.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Dioxyde de carbone
L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut avoir de graves répercussions sur la santé.

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Personnel non formé pour les cas d'urgence
Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.
Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Dans le cas d'une contamination des sols, des eaux ou des canalisations, informer les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Effectuer un nettoyage subséquent au moyen de détergents, ne pas utiliser de solvants.
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections
Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions lors de la manipulation
Eviter d'inhaler les poussières (de ponçage).
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Utiliser des outils traités antistatiques.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter tout contact avec les vêtements, les yeux et la peau.
Tenir le récipient bien fermé.
Ne pas inhaler les vapeurs et le produit pulvérisé.
Ne jamais vider les récipients avec de la pression - Pas de récipient sous pression !

Mesures générales de protection
Eviter tout contact avec les vêtements, les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène
Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Tenir éloigné des sources de chaleur et d'inflammation.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Les sols doivent être électriquement conducteurs.
Observer les règles générales de protection contre le feu.
Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.
Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Porter des chaussures à semelle conductrice.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.
Les sols doivent respecter les " Directives pour éviter des risques d'inflammation suite à des charges électrostatiques (BGR 132) ".

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Stocker à une température comprise entre +5 et +25 °C.

Stocker dans des conteneurs scellés frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
1330-20-7	xylène, isomeres mixtes, purs	8 heures	221	50	Peau
		Court terme	442	100	

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire
Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées, un masque respiratoire approprié doit être utilisé.
en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A
N'utiliser que des masques respiratoires comportant la marque CE avec un numéro de vérification à quatre chiffres.

Protection des mains
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.
Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux
lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection
vêtement de protection anti-feu et antistatique

Dispositifs techniques appropriés de commande
Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	variable, selon la coloration	caractéristique

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température d´ébullition/plage d´ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	32 °C			DIN 53213	
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	420 °C				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	0,6 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	12,6 Vol-%				
Pression de vapeur	9,184 mbar	20 °C			
Densité relative	0,9 g/cm3	20 °C			
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					insoluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité (dynamique)	11 - 13 s	20 °C		4 mm	
Teneur en solvant	88,68 peso %				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Teneur en solides	11,32 peso %				

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

9.2. Autres informations
voir fiche technique

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Réagit au contact des acides forts.
Réagit au contact des bases fortes et des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter
Tenir éloigné des sources d'inflammation - Ne pas fumer.
Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
Protéger d'un réchauffement/d'une surchauffe.

10.5. Matières incompatibles
Substances à éviter
alcalies (bases)
Acide
Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux
Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	sensibilisant			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Pas d'indications de génotoxicité.
Tératogène				Pas d'indications d'effets toxiques pour la reproduction.
Cancérigène				Pas d'indications d'effets cancérigènes.

Constatations empiriques
L'inhalation de teneurs en solvants au-dessus des limites d'exposition professionnelle peut avoir des effets préjudiciables à la santé, comme une irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, des lésions du foie, des reins et du SNC.
Ces effets se manifestent par des maux de tête, des étourdissements, une fatigue, une faiblesse musculaire, des vertiges et, dans des cas graves, une perte de connaissance. Les solvants peuvent provoquer certains des effets précités par résorption cutanée
Les éclaboussures peuvent causer des irritations aux yeux et des atteintes réversibles.
Un contact répété et prolongé avec le produit occasionne un dégraissage cutané et peut provoquer des lésions non allergiques de la peau (dermatite de contact) et/ou la résorption de substances nocives.

Remarques générales
Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité
Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol
Haute mobilité au sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs
Remarques générales
Pas de résultats d'études écologiques disponibles.
Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets dont signalès par un astèrisque sont considèrès comme des dèchets dangereux conformèment à la directive 2008/98/CE relative aux dèchets dangereux.

Recommandations relatives au produit
Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.
D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Remarques générales
L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1263	1263	1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES	PAINT	Paint
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
Étiquette de danger 3
code de restriction en tunnel D/E
Réglementations particulières 640E
Code de classification F1

Transport maritime IMDG
MARINE POLLUTANT

Informations diverses relatives au transport
Les récipients doivent toujours être transportés fermés, en position verticale et sûre. S'assurer que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou d'écoulement.
Précautions d'emploi : voir paragraphes 6 à 8.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Valeur COV (composants organiques volatils)	-795 g/L

Remarque
Conformément aux normes ISO 11890-2 et ASTM D 2369.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation
Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses
Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!
Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.
S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Source des principales informations
Fiche technique du fournisseur.
Texte intégral des indications de danger au paragraph 3.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie ...
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SYSTÈMES D'ÉTANCHÉITÉ

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE) n° 453/2010

Vernis spécial Aquaguard

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Vernis spécial Aquaguard FN 1010009-00

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées
Agent d'enduction

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur
DOYMA GmbH & Co
Industriestrasse 43-57, D-28876 Oyten
Téléphone 0 42 07/91 66-300, Fax 0 42 07/91 66-199
E-Mail info@doyma.de
Internet www.doyma.de

Service des renseignements
Téléphone 0 42 07/91 66-300
E-mail (personne compétente):
info@doyma.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence
Giftinformationszentrale Göttingen GIZ-Nord
Téléphone +49(0)551/ 19 240
Numéro ORFILA (INRS): +33 145 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Flam. Liq. 3	**H226**	
Skin Irrit. 2	**H315**	
Eye Irrit. 2	**H319**	
Skin Sens. 1	**H317**	
STOT SE 3	**H335**	
Aquatic Chronic 3	**H412**	

Consignes en cas de risques physiques

H226 **Liquide et vapeurs inflammables.**

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 **Provoque une irritation cutanée.**
H317 **Peut provoquer une allergie cutanée.**
H319 **Provoque une sévère irritation des yeux.**
H335 **Peut irriter les voies respiratoires.**

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 **Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

Indications complémentaires

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

GHS02

GHS07

Mot signal
Attention

Consignes en cas de risques physiques

H226	**Liquide et vapeurs inflammables.**

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	**Provoque une irritation cutanée.**
H317	**Peut provoquer une allergie cutanée.**
H319	**Provoque une sévère irritation des yeux.**
H335	**Peut irriter les voies respiratoires.**

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412	**Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

Consignes de sécurité

Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

P370 + P378	En cas d'incendie : utiliser de la poudre sèche ou du sable pour éteindre le feu.

Stockage

P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges
Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
non applicable

3.2. Mélanges
Description
Vernis à base de chlorure de polyvinyle (PVC)

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
95-63-6	**202-436-9**	**1,2,4-triméthylbenzène**	**1 - 2,5**	**Flam. Liq. 3, H226 / Acute Tox. 4, H332 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335 / Skin Irrit. 2, H315 / Aquatic Chronic 2, H411**
25068-38-6	**500-033-5**	**produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)**	**1 - 2,5**	**Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411**
111-76-2	**203-905-0**	**2-butoxyéthanol**	**5 - 10**	**Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315**
123-86-4	**204-658-1**	**acétate de n-butyle**	**5 - 10**	**Flam. Liq. 3, H226 / STOT SE 3, H336**
64742-95-6	**918-668-5**	**Hydrocarbures, C9, aromatiques**	**12,5 - 20**	**Flam. Liq. 3, H226 / Acute Tox. 4, H332 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H335 / Aquatic Chronic 2, H411**
64742-82-1	**928-136-4**	**SUBSTITUT D'ESSENCE DE TEREBENTHINE**	**5 - 10**	**Flam.. Liq. 3, H226 / Aquatic Chronic 2, H411 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H336**
1330-20-7	**215-535-7**	**xylène**	**2,5 - 5**	**Flam. Liq. 3, H226 / Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H335 / STOT RE 2, H373**
103-65-1	**203-132-9**	**propylbenzène**	**< 0,5**	**Flam. Liq. 3, H226 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H335 / Aquatic Chronic 2, H411 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317**

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
111-76-2	2-butoxyéthanol	01-2119475108-36
123-86-4	acétate de n-butyle	01-2119485493-29
64742-95-6	Hydrocarbures, C9, aromatiques	01-2119455851-35
64742-82-1	SUBSTITUT D'ESSENCE DE TEREBENTHINE	01-2119484809-19
1330-20-7	xylène	01-2119488216-32-XXXX

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Amener la victime à l'air frais, la garder au chaud et au repos.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
Oter immédiatement les vêtements souillés, y compris les sous-vêtements et les chaussures.
Ne pas utiliser de solvants ni de dilutions.

Après contact avec les yeux
Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.
Enlever les lentilles de contact.
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Après ingestion
Ne pas faire vomir.
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés
jet bâton

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
En cas d'incendie, le produit dégage une épaisse fumée noire.
Oxyde d'azote (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Inflammation possible à des distances relativement grandes.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Dioxyde de carbone
L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut avoir de graves répercussions sur la santé.

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Personnel non formé pour les cas d'urgence
Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.
Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Dans le cas d'une contamination des sols, des eaux ou des canalisations, informer les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Effectuer un nettoyage subséquent au moyen de détergents, ne pas utiliser de solvants.
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections
Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions lors de la manipulation
Eviter d'inhaler les poussières (de ponçage).
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Utiliser des outils traités antistatiques.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter tout contact avec les vêtements, les yeux et la peau.
Tenir le récipient bien fermé.
Ne pas inhaler les vapeurs et le produit pulvérisé.
Ne jamais vider les récipients avec de la pression - Pas de récipient sous pression !

Mesures générales de protection
Eviter tout contact avec les vêtements, les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène
Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Tenir éloigné des sources de chaleur et d'inflammation.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Les sols doivent être électriquement conducteurs.
Observer les règles générales de protection contre le feu.
Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.
Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Porter des chaussures à semelle conductrice.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.
Les sols doivent respecter les " Directives pour éviter des risques d'inflammation suite à des charges électrostatiques (BGR 132) ".

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Stocker à une température comprise entre +5 et +25 °C.
Stocker dans des conteneurs scellés frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
111-76-2	2-butoxyéthanol	8 heures	98	20	Peau
		Court terme	246	50	
1330-20-7	xylène, isomeres mixtes, purs	8 heures	221	50	Peau
		Court terme	442	100	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	8 heures	100	20	

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire
Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées, un masque respiratoire approprié doit être utilisé.
en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A
N'utiliser que des masques respiratoires comportant la marque CE avec un numéro de vérification à quatre chiffres.

Protection des mains
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.
Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux
lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection
vêtement de protection anti-feu et antistatique

Dispositifs techniques appropriés de commande
Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	variable, selon la coloration	caractéristique

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
Température d´ébullition/plage d´ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	27 °C			DIN 53213	
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	232 °C				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	0,6 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	12,6 Vol-%				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Pression de vapeur	3,7289 hPa	20 °C			
Densité relative	1,18 g/cm3	20 °C			
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					insoluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité (dynamique)	80 s	20 °C		6 DIN 53211	
Test de séparation des solvants	< 3 %				ADR/RID
Teneur en solvant	39,92 peso %				
Teneur en solides	60,08 peso %				

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

9.2. Autres informations
voir fiche technique

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Réagit au contact des acides forts.
Réagit au contact des bases fortes et des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter
Tenir éloigné des sources d'inflammation - Ne pas fumer.
Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
Protéger d'un réchauffement/d'une surchauffe.

10.5. Matières incompatibles
Substances à éviter
alcalies (bases)
Acide
Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux
Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	sensibilisant			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Pas d'indications de génotoxicité.
Tératogène				Pas d'indications d'effets toxiques pour la reproduction.
Cancérigène				Pas d'indications d'effets cancérigènes.

Constatations empiriques
L'inhalation de teneurs en solvants au-dessus des limites d'exposition professionnelle peut avoir des effets préjudiciables à la santé, comme une irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, des lésions du foie, des reins et du SNC.
Ces effets se manifestent par des maux de tête, des étourdissements, une fatigue, une faiblesse musculaire, des vertiges et, dans des cas graves, une perte de connaissance. Les solvants peuvent provoquer certains des effets précités par résorption cutanée
Les éclaboussures peuvent causer des irritations aux yeux et des atteintes réversibles.
Un contact répété et prolongé avec le produit occasionne un dégraissage cutané et peut provoquer des lésions non allergiques de la peau (dermatite de contact) et/ou la résorption de substances nocives.

Remarques générales
Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité
Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol
Haute mobilité au sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs
Remarques générales
Pas de résultats d'études écologiques disponibles.
Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets dont signalès par un astèrisque sont considèrès comme des dèchets dangereux conformèment à la directive 2008/98/CE relative aux dèchets dangereux.

Recommandations relatives au produit
Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.
D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Remarques générales
L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1263	1263	1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES	PAINT	Paint
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
Étiquette de danger 3
code de restriction en tunnel D/E
Réglementations particulières 640E
Code de classification F1
Pour conditionnements > 450 l catégorie 3

Transport maritime IMDG
Transport in accordance with the provisions of paragraph 2.3.2.5 of the IMDG Code.

Informations diverses relatives au transport
Les récipients doivent toujours être transportés fermés, en position verticale et sûre. S'assurer que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou d'écoulement.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)
Valeur COV (composants organiques volatils) -471 g/L
Remarque
Conformément aux normes ISO 11890-2 et ASTM D 2369.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation
Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses
Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!
Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.
S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Source des principales informations
Fiche technique du fournisseur.
Texte intégral des indications de danger au paragraph 3.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie ...
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.